

Procès verbal de l'Assemblée Générale constitutive samedi 24 août 2013

En date du 24 août 2013 à 15h00 heures,

L'Assemblée générale désigne HEILIKMAN Jérôme en qualité de président de séance faisant également fonction d'assesseur. Le président de séance ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir bien voulu se rendre à la présente Assemblée.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Approbation du Président de l'Assemblée générale
- 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour
- 3 – Discussion et approbation des statuts de l'association : objet, but, moyen...
- 4 – Election du Conseil d'administration

1ère délibération

Lecture, vote et approbation de l'ordre du jour : cet ordre du jour est approuvé à la majorité relative

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association en formation et commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.



2ème délibération

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix : l'Assemblée Générale Constitutive adopte, à la majorité relative, les statuts qui lui sont proposés et tels qu'ils figurent en annexe de ce procès verbal.

3ème délibération

Election des membres du premier Conseil d'Administration :

Le président fait l'appel des candidatures pour l'élection du premier Conseil d'Administration. Conformément à l'article 9 des statuts. L'assemblée générale constitutive élit les premiers membres du conseil d'administration :

HELIKMAN Jérôme

BOULINEAU Aurélien

GUILLOTO Matthieu

PAJOT Zoe

MORVAN Marieke

DAHAN Ariel

MARCHAND Marie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à été clôturée à 17h00 heures,

Fait à La Rochelle le 24 août 2013

Le président de séance

